

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15



**Monette
Fortin
Tremblay**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Académie des retraités de l'Outaouais Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Académie des retraités de l'Outaouais Inc. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Monette Fortin Tremblay Inc.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

Tél./Tel. : 819-600-6660

24, rue Principale, bureau 200
Gatineau (Québec) J9H 3L1

+

www.mftcpa.com
info@mftcpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Monette Fortin Tremblay inc.

Par Maria Ferreira, CPA auditrice

Gatineau
Le 21 septembre 2026

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026****5**

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	153 088 \$	134 692 \$
Activités socioculturelles	457 103	422 961
Cotisations	60 146	53 616
Intérêts	7 626	9 592
Commandites et dons	10 645	11 953
	688 608	632 814
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	301 087	281 427
Coûts des formateurs	207 190	184 173
Coûts des activités sociales	68 183	105 564
Coûts des activités de financement	16 704	11 451
Loyer	32 404	39 086
Fournitures et matériel de bureau	8 209	9 839
Assurances	7 156	6 843
Honoraires professionnels	6 127	5 912
Télécommunications	3 728	3 434
Frais bancaires	21 026	18 402
Photocopieur	4 571	6 321
Publicité et frais de représentation	3 304	1 882
Abonnements	3 176	3 111
Amortissement des immobilisations	-	330
	682 865	677 775
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 743 \$	(44 961) \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

6

	Grevés d'affectations internes (note 9)	Non affectés	2026 Total	2025 Total
Solde au début	40 000 \$	121 180 \$	161 180 \$	206 141 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	5 743	5 743	(44 961)
Solde à la fin	40 000 \$	126 923 \$	166 923 \$	161 180 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

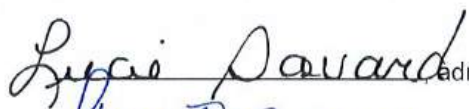
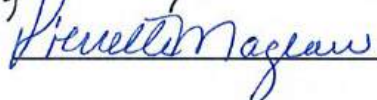
SITUATION FINANCIÈRE

30 JUIN 2026

7

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	47 995 \$	76 964 \$
Débiteurs (note 3)	6 760	7 060
Frais payés d'avance	7 707	6 409
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	139 586	104 241
	202 048	194 674
Placements au coût après amortissement (note 4)	43 781	72 444
	245 829 \$	267 118 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	62 718 \$	87 903 \$
Apports reportés (note 7)	10 186	13 595
Revenus reportés (note 8)	6 002	4 440
	78 906	105 938
ACTIFS NETS		
Grevés d'affectations internes (note 9)	40 000	40 000
Non affectés	126 923	121 180
	166 923	161 180
	245 829 \$	267 118 \$

Engagements contractuels (note 10)

 administrateur
 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

8

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	5 743 \$	(44 961) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	330
Amortissement des apports reportés	-	(466)
Intérêts capitalisés dans les placements	(6 682)	(7 427)
	(939)	(52 524)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	300	(3 535)
Frais payés d'avance	(1 298)	(324)
Créditeurs et frais courus	(25 185)	40 062
Apports reportés	(3 409)	9 515
Revenus reportés	1 562	(1 960)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(28 969)	(8 766)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	76 964	85 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	47 995 \$	76 964 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Académie des Retraités de l'Outaouais Inc. (ARO) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle regroupe des gens du troisième âge de la région de l'Outaouais à des fins de formation et d'activités sociales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour amortir les immobilisations correspondantes.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Les montants reçus relativement à une période ultérieure sont présentés à titre de revenus reportés.

Les revenus d'inscription aux activités sont constatés lorsque les activités ont lieu. Les montants encaissés avant la tenue des activités sont présentés à titre de revenus reportés.

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en fonction du temps écoulé.

Placements

Les placements sont évalués au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, selon les périodes suivantes :

Équipements : 3 ans

Matériel informatique : 3 ans

Améliorations locatives : durée du bail ou durée de vie utile, selon la plus courte des deux périodes

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée dans les résultats et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

11

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Comptes à recevoir	5 327 \$	5 327 \$
Intérêts courus	1 433	1 733
	6 760 \$	7 060 \$

4. PLACEMENTS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT

	2026	2025
Épargne à terme échéant le 30 mars 2027, 2,60 %	108 671 \$	- \$
Épargne à terme, échue le 30 mars 2026	-	104 241
Épargne à terme échéant le 27 octobre 2026, 3,05 %	30 915	30 000
Épargne à terme échéant le 27 juin 2028, 3,15 %	43 781	42 444
	183 367	176 685
Placements réalisables au cours du prochain exercice	139 586	104 241
	43 781 \$	72 444 \$

Les placements viendront à échéance au cours des deux prochains exercices comme suit :

2027	139 586 \$
2028	43 781
	183 367 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	32 543 \$	32 543 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	16 916	16 916	-	-
Améliorations locatives	2 752	2 752	-	-
	52 211 \$	52 211 \$	- \$	- \$

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2026****12****6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	2026	2025
Salaires courus et vacances à payer	42 865 \$	35 243 \$
Fournisseurs et frais courus	10 064	24 703
Taxes de vente à payer	9 789	27 957
	62 718 \$	87 903 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des apports grevés d'affectations d'origine externe, reçus au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices futurs. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 juin 2025	Apports reçus	Constaté à titre de produits	Solde au 30 juin 2026
Kino Québec (Viactive)	13 595 \$	47 561 \$	50 970 \$	10 186 \$

8. REVENUS REPORTÉS

	2026	2025
Inscriptions diverses aux activités	6 002 \$	4 440 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Affectation interne – fonds de roulement

Au cours d'un exercice antérieur, le conseil d'administration a affecté un montant de 40 000 \$ à la constitution d'un fonds de roulement. Ce montant est réservé afin de répondre aux besoins futurs de l'organisme et de contribuer au maintien de sa stabilité financière.

L'utilisation de cette affectation est conditionnelle à l'approbation préalable du conseil d'administration.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un bail de 36 mois venant à échéance le 31 mai 2029. Le loyer mensuel initial est de 2 260 \$, plus les taxes applicables. Selon le bail, le loyer est indexé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada.

De plus, en vertu d'une entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation pour les Aînés de l'Outaouais, cette dernière accorde à l'ARO 2 500 heures de location sans frais. Les heures excédentaires sont facturées à un taux de 29,14 \$ l'heure, plus les taxes applicables.

Les engagements minimaux pris par l'organisme en vertu du bail totalisent 79 100 \$. Ces engagements ont été calculés selon le loyer mensuel en vigueur au 30 juin 2026 et excluent l'indexation future ainsi que les frais variables relatifs aux heures excédentaires.

Les versements minimaux à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2027	27 120 \$
2028	27 120 \$
2029	24 860 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de créditeurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations et occasionne ainsi une perte financière à l'organisme. L'organisme est exposé à ce risque principalement relativement à son encaisse, à ses placements et à ses débiteurs. L'organisme réduit son exposition relativement à l'encaisse et aux placements en faisant affaire avec une institution financière reconnue.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements portant intérêt à taux fixe. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les revenus d'intérêts obtenus lors du renouvellement de ces placements.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026****15**

	2026	2025
ANNEXE A		
SUBVENTIONS		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	102 118 \$	69 424 \$
Kino Québec	50 970	54 338
PAAQ	-	4 080
Emploi Québec	-	6 384
Gouvernement du Canada-Programme PNHA	-	466
	153 088 \$	134 692 \$